



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

boxe américaine

Question écrite n° 8591

Texte de la question

M. Bruno Gilles appelle l'attention de M. le ministre des sports sur l'avenir de la boxe américaine. Cette discipline était représentée au sein de la Fédération française de boxe américaine et disciplines associées (FFBA et DA). En 1998, le ministère décide de modifier sa stratégie face au dossier des « sports de combat pieds et poings » représentés par deux fédérations, celle déjà nommée et la Fédération française de kick boxing et full contact et disciplines associées (FFKBFC et DA). Le ministère ne reconnaît plus ces deux fédérations en tant que fédérations sportives mais les quatre disciplines suivantes : boxe thaï, full contact, kick boxing et boxe américaine. Dès lors que les commissions des deux fédérations auront fusionné, il est prévu que le ministère délivrera l'agrément sous les conditions légales de critères minimum. De toutes les disciplines représentées au sein des deux fédérations, seule la boxe américaine pouvait disposer de l'agrément direct étant donné qu'il n'existait qu'une seule commission représentative de cette discipline au sein de la FFBA et DA. En effet, il n'y a jamais eu de commission de boxe américaine à la FFKBFC et DA. Toutefois, le ministère a conditionné l'obtention de l'agrément de la commission de boxe américaine au fait qu'elle fusionne avec la commission de full contact qui existait au sein de la FFBA et DA. Cet amalgame semble manquer de cohérence pour des raisons sportives et mais aussi d'un point de vue réglementaire. Ce manque de reconnaissance pénalise cette discipline qui a dû licencier deux permanents et qui subit une baisse constante de ses effectifs du fait de l'impossibilité d'organiser des compétitions. En conséquence, il souhaite connaître sa position sur cette question.

Texte de la réponse

Le ministre des sports informe le parlementaire qu'à ce jour, l'organisation de la boxe américaine en France est revendiquée par deux groupements : la Fédération de boxe américaine et disciplines associées, qui a déposé une demande d'agrément le 23 septembre 2002, et la commission nationale de la boxe américaine qui a effectué la même démarche le 1er octobre 2002. Pour apaiser la situation conflictuelle dans laquelle se trouve la boxe américaine, les représentants des deux groupements ont été reçus le 23 septembre 2002 par les services du ministère. Le ministère des sports a préconisé qu'un regroupement des deux structures s'opère au sein de la fédération de full contact et disciplines assimilées (structure agréée par le ministère des sports) sous une forme juridique à définir (comité national, commission etc.), dans le but d'aider la boxe américaine à se structurer et à se développer afin d'acquérir son autonomie. Aujourd'hui, seule la Fédération de boxe américaine et disciplines associées travaille en ce sens avec les services du ministère pour définir les modalités de son accueil au sein de la Fédération française de full contact et disciplines assimilées.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Gilles](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8591

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : sports
Ministère attributaire : sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 décembre 2002, page 4927

Réponse publiée le : 24 février 2003, page 1478